

Publications économiques et financières



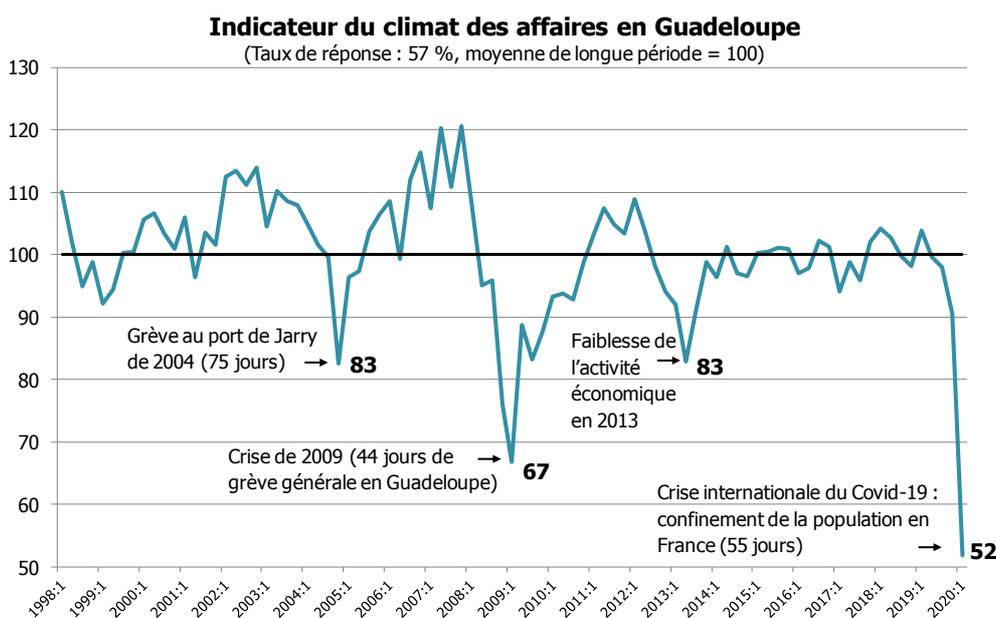
Conjoncture économique

N° 621/ Mai 2020

IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR L'ÉCONOMIE GUADELOUPÉENNE

LOURDE CHUTE DU CLIMAT DES AFFAIRES AU PREMIER TRIMESTRE 2020

Au premier trimestre 2020, l'indicateur du climat des affaires calculé par l'IEDOM accuse sa plus forte chute depuis sa création. Il s'inscrit en baisse de 38,8 points par rapport au quatrième trimestre 2019 et de 52,0 points sur un an. L'indicateur se situe ainsi à un niveau plus bas que celui enregistré au cours de la crise de 2009.



Source : IEDOM Guadeloupe, enquête de conjoncture économique trimestrielle, résultats provisoires.

Tous les secteurs d'activité sont impactés. D'après les **premiers résultats de l'enquête**, sur un an, les secteurs les plus touchés sont ceux du tourisme et du commerce. Ils sont suivis par ceux de la construction, de l'industrie non agroalimentaire et des autres services marchands. Le secteur des IAA semble être celui qui est le moins impacté, la baisse du climat des affaires est plus faible dans ce dernier.

Les professionnels interrogés par l'IEDOM sont par ailleurs encore plus pessimistes pour le deuxième trimestre 2020 par rapport au premier. Ainsi, s'ils étaient 64 % à déclarer une baisse de leur activité au premier trimestre, ils sont 80 % à s'attendre à une contraction au deuxième. En matière d'emploi, ils étaient 20 % à constater des baisses d'effectifs au premier trimestre. Cette part double au deuxième trimestre. Alors qu'aucune entreprise n'a effectué de licenciement au premier trimestre, 9 % d'entre elles devraient y recourir au deuxième.

Par ailleurs, au 7 mai 2020, 1 622 entreprises guadeloupéennes bénéficient d'un **prêt garanti par l'État¹** (PGE) pour un montant de 344,5 M€. Les TPE sont les principales bénéficiaires des PGE (1 391 d'entre elles, pour un montant de 172,2 M€) suivies des PME (97 bénéficiaires pour 119,6 M€) et des ETI (3 bénéficiaires pour 48,3 M€).

¹ Source : Banque de France.

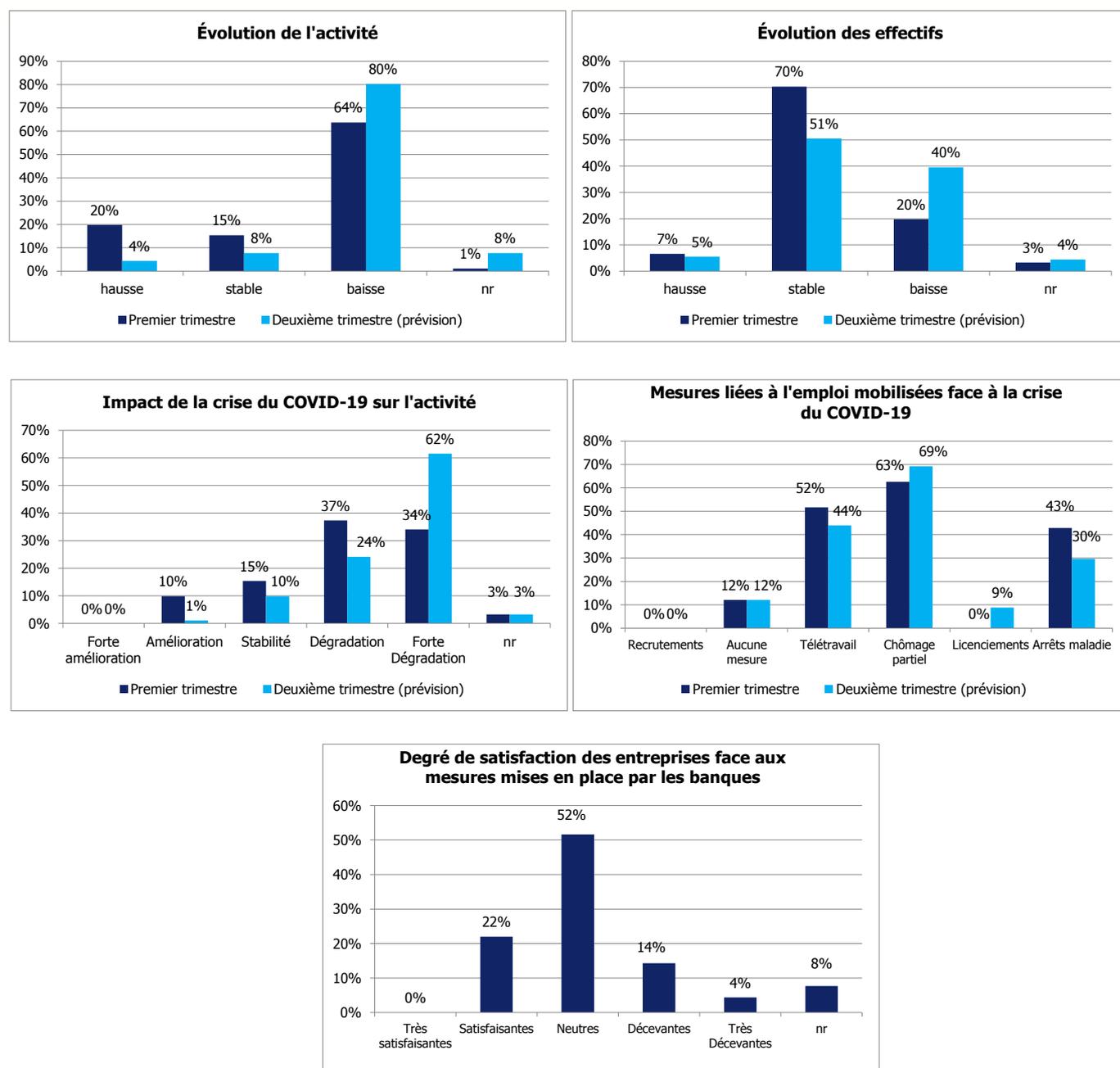
Les principaux secteurs bénéficiaires des PGE sont ceux du commerce (46,8 % du montant global des PGE accordés), de la construction (9,7 %), de l'hébergement-restauration (9,3 %), des activités spécialisées, scientifiques et techniques (7,2 %) ainsi que le secteur industriel (7,0 %).

Enfin, les mesures de **chômage partiel**² concernent 8 102 établissements pour 49 793 salariés en Guadeloupe au 18 mai 2020. 5 secteurs représentent 71 % des effectifs autorisés : le commerce (20 %), les activités de services administratifs, financiers et autres (19 %), la construction (11 %), l'hébergement-restauration (11 %) et l'industrie (9 %).

² Source : Préfecture de Guadeloupe.

PREMIERS RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

(nr = non réponse)



Source : IEDOM Guadeloupe, enquête de conjoncture économique trimestrielle, résultats provisoires.